



## **ASSISTANT.E SOCIALE**

### **Niveau BH – temps plein et temps partiel**

### **Contrats à durée déterminée et de remplacement**

En vue de renforcer la qualité du service rendu au public, le CPAS de Forest engage des Assistants Sociaux sous contrats à durée déterminée et de remplacement à temps plein et à temps partiel, pour les services « social général » et « sans abris »

Entrée en fonction : immédiate

Le CPAS de Forest vous offre la possibilité de développer un travail social axé sur une logique d'accompagnement et de soutien plutôt que de contrôle.

#### **MISSION ET RESPONSABILITES**

- Vous êtes avant tout la personne de référence pour le demandeur d'aide.
- Vous assurez la responsabilité du dossier sur le plan de l'aide financière et psycho-sociale ce qui suppose écoute, collecte d'informations et propositions d'aide.
- Dans l'exécution de vos missions vous collaborez avec vos collègues des différents services du CPAS ainsi qu'auprès de partenaires extérieurs afin que le CPAS puisse mener une réelle politique sociale intégrée

#### **COMPETENCES REQUISES**

- Pouvoir structurer son travail et fixer ses priorités,
- Faire preuve d'une bonne résistance au stress
- Être à l'aise dans la communication orale et écrite
- Être à même de travailler en autonomie, en équipe et développer son réseau
- Avoir une connaissance de la législation des CPAS est un atout

#### **PROFIL**

- Être titulaire d'un diplôme bachelier Assistant(e) Social(e), ou être inscrit en dernière année diplômante 2022/2023
- Une expérience professionnelle dans un CPAS est un atout
- Avoir une maîtrise de la seconde nationale, être en possession du brevet Selor ou être disposé(e) à l'obtenir (art 8 et 10)
- Avoir la maîtrise des outils informatiques

## **NOUS OFFRONS**

- Un Contrat à durée déterminée / de remplacement
- Un horaire de travail de 36h/semaine (sauf exceptions, pas de prestations exigées le vendredi après-midi) sous le principe de l'horaire flottant, ou 18h/ semaine
- Un régime de congés attractifs (secteur public)
- La possibilité de solliciter la mesure de télétravail
- Une rémunération à l'échelle barémique BH1 (salaire mensuel brut indexé pour un temps plein de 2.857,48 € sans ancienneté et de 3.393,26 € avec une reprise de 10 ans d'ancienneté)
- Une évolution de carrière contribuant à augmenter le salaire
- La reconnaissance des anciennetés dans le secteur privé pour un maximum de 6 années et la reconnaissance des anciennetés dans le secteur public de manière illimitée
- La prise en charge à 100% des frais de déplacement en transports en commun ainsi qu'une indemnité vélo ou piéton
- La prime de bilinguisme sur base de l'obtention du certificat linguistique du SELOR
- Les chèques repas d'une valeur faciale de 8,00 €
- Le bénéfice des avantages offerts par le Service social collectif : primes individuelles, primes de circonstances, assurance hospitalisation à prix attractif, réductions et avantages divers sur le plateforme Benefits at work
- L'octroi du 2e pilier de pension à raison de 3% de la rémunération brute annuelle
- La possibilité de bénéficier de la statutarisation sous certaines conditions

## **MODALITE D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES**

Votre dossier de candidature comportera les documents suivants :

- Une lettre de motivation
- Un CV
- Une copie du diplôme
- Une copie de votre carte d'identité

**Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.**

Votre dossier de candidature sera adressé au CPAS de Forest à l'attention du Service des Ressources Humaines, **PAR E-MAIL UNIQUEMENT**, [rh-dev@cpas1190.brussels](mailto:rh-dev@cpas1190.brussels) en mentionnant dans l'objet du courriel **la référence : 06AS/SSG/2023**

**Clôture des candidatures : 10/09/2023 AVANT MINUIT**

Les candidat(e)s retenu(e)s après une première sélection sur base des CV seront invité(e)s pour un **test écrit sur PC qui se déroulera le 18/09/2023**, suivi d'un **entretien le 02/10/2023 et 03/10/2023**.

---